

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE**  
**LUNDI 10 OCTOBRE 2022 à 20H30**  
**Salle culturelle l'Etoile – Sartilly**

N°	Objet	Décision
<a href="#"><u>2022-07-01</u></a>	Subvention à l'AS Jullouville Sartilly pour la manifestation Amstramfoot en rose	21 pour et 1 abstention
<a href="#"><u>2022-07-02</u></a>	Décision modificative n°3 – budget communal	Unanimité
<a href="#"><u>2022-07-03</u></a>	Approbation de deux avenants liés à l'opération d'extension du cimetière sur la commune déléguée de Sartilly (entreprises Romuald et Harold's)	Unanimité
<a href="#"><u>2022-07-04</u></a>	Demande de participation aux frais de fonctionnement du syndicat intercommunal à vocation scolaire Bacilly/Vains	23 contre
<a href="#"><u>2022-07-05</u></a>	Fixation de la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques - Année scolaire 2021/2022	Unanimité
<a href="#"><u>2022-07-06</u></a>	Convention avec l'association Aes Dana pour l'année scolaire 2022/2023	Unanimité
<a href="#"><u>2022-07-07</u></a>	Création d'un contrat à durée déterminée à temps complet dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences au sein du service technique	Unanimité
<a href="#"><u>2022-07-08</u></a>	Création d'un emploi à temps non complet (30h/35h) pour une durée de 11 mois dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences pour le service périscolaire	Unanimité
<a href="#"><u>2022-07-09</u></a>	Précision à apporter à la délibération n°2021-06-06 relative à la durée de l'enveloppe budgétaire allouée dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat	Unanimité
<a href="#"><u>2022-07-10</u></a>	Ventes foncières des parcelles ayant fait l'objet d'une division foncière de la parcelle cadastrée ab 493 sur la commune déléguée de Sartilly	Unanimité
<a href="#"><u>2022-07-11</u></a>	Motion portant avis favorable à l'implantation par manche habitat de 16 logements sociaux sur la commune déléguée de Sartilly	Unanimité

<a href="#"><u>2022-07-12</u></a>	Convention de mise à disposition d'un bâtiment communal au profit de la CAMSMN	Unanimité
<a href="#"><u>2022-07-13</u></a>	Reconduction de la convention relative à la concession du service de fourrière	Unanimité
<a href="#"><u>2022-07-14</u></a>	Modalités de mise à disposition des équipements communaux	Unanimité
<a href="#"><u>2022-07-15</u></a>	Création d'un comité consultatif	Unanimité

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022**

<b>Nombre de membres</b>		
Afférents	Présents	Votants
27	19	22

<b>Vote</b>
Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 1

<b>Secrétaire de Séance</b>
M. LUCAS Jean-Pierre
<b><u>Date de convocation :</u></b> 5 octobre 2022
<b><u>Date d'affichage :</u></b> 5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Madame REBELLE Anne-Cécile, Première adjointe de Sartilly-Baie-Bocage.

**Etaient présents :** M LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme VAUTIER Laëtitia, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. LASIS Claude, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, M. MIGNOT Loïc, Mme LEPELLETIER Cheyenne, M. LEGOUPIL Etienne.

**Pouvoirs :** Mme LOUPY Véronique a donné pouvoir à M. COUIN Roger, Mme LEPLU Dorothee a donné pouvoir à M. LASIS Claude, M. CHAUMONT Pascal a donné pouvoir à M. LEGOUPIL Etienne.

**Absents excusés :** M. JUIN Nicolas, Mme RAULT Nelly, Mme PERRIGAULT Christelle, Mme LEMOUSSU Danièle.

**2022-07-01 – SUBVENTION À L’AS JULLOUVILLE SARTILLY POUR LA MANIFESTATION AMSTRAMFOOT EN ROSE.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et une abstention,**

Décide d'attribuer une subvention de 2 000€ à l'Association Sportive Jullouville Sartilly dans le cadre de la manifestation Amstramfoot en rose mise en place conjointement entre l'AS Jullouville Sartilly et Amstramgram dans le but de récolter des fonds pour la lutte contre le cancer du sein.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au BP 2022 c/6574.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Sartilly-Baie-Bocage, le 17 octobre 2022

Le Maire,  
Gaëtan LAMBERT



DEPARTEMENT DE LA MANCHE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA  
**COMMUNE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE**

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022**

<b>Nombre de membres</b>		
Afférents	Présents	Votants
27	20	23

<b>Vote</b>
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

<b>Secrétaire de Séance</b>
M. LUCAS Jean-Pierre
<b>Date de convocation :</b> 5 octobre 2022
<b>Date d'affichage :</b> 5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

**Étaient présents :** M LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme VAUTIER Laëticia, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. LASIS Claude, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, M. MIGNOT Loïc, Mme LEPELLETIER Cheyenne, M. LEGOUPIL Etienne.

**Pouvoirs :** Mme LOUPY Véronique a donné pouvoir à M. COUIN Roger, Mme LEPLU Dorothee a donné pouvoir à M. LASIS Claude, M. CHAUMONT Pascal a donné pouvoir à M. LEGOUPIL Etienne.

**Absents excusés :** M. JUIN Nicolas, Mme RAULT Nelly, Mme PERRIGAULT Christelle, Mme LEMOUSSU Danièle.

**2022-07-02 – DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET COMMUNAL**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide** de modifier les crédits inscrits au budget primitif 2022 comme suit :

DI C/020 (Dépenses imprévues) :	- 15 000€
DI C/2313 opération 155 (Pôle de convivialité de Montviron) :	+ 15 000€
RF C/74121 Dotation de Solidarité Rurale :	+ 10 000€
DF C/023 Virement à la section Investissement :	+ 10 000€
RI C/021 Virement à la section Fonctionnement :	+ 10 000€
DI C/2128 opération 173 Aménagement du cimetière de Sartilly :	+ 10 000€

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Sartilly-Baie-Bocage, le 17 octobre 2022

Le Maire,  
Gaëtan LAMBERT



**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022**

<b>Nombre de membres</b>		
Afférents	Présents	Votants
27	20	23

<b>Vote</b>
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

<b>Secrétaire de Séance</b>
M. LUCAS Jean-Pierre
<b>Date de convocation :</b> 5 octobre 2022
<b>Date d'affichage :</b> 5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

**Etaient présents** : M LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme VAUTIER Laëtitia, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. LASIS Claude, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, M. MIGNOT Loïc, Mme LEPELLETIER Cheyenne, M. LEGOUPIL Etienne.

**Pouvoirs** : Mme LOUPY Véronique a donné pouvoir à M. COUIN Roger, Mme LEPLU Dorothee a donné pouvoir à M. LASIS Claude, M. CHAUMONT Pascal a donné pouvoir à M. LEGOUPIL Etienne.

**Absents excusés** : M. JUIN Nicolas, Mme RAULT Nelly, Mme PERRIGAULT Christelle, Mme LEMOUSSU Danièle.

**2022-07-03 – APPROBATION DE DEUX AVENANTS LIÉS À L'OPERATION D'EXTENSION DU CIMETIERE SUR LA COMMUNE DELEGUÉE DE SARTILLY (ENTREPRISES ROMUALD ET HAROLD'S)**

Mme Nathalie Leboutellier, adjointe à l'environnement et cadre de vie, présente aux conseillers un ensemble de travaux rendus nécessaires dans le cadre de l'aménagement de l'extension du cimetière sur la commune déléguée de Sartilly. Ces travaux concernent pour la partie terrassement et VRD la création d'un puisard, la mise en place de 2 caniveaux ainsi que la pose d'un drain pour la gestion des eaux pluviales ainsi que l'élargissement d'une allée en enrobé afin de faciliter l'accès au camion des services funéraires. Pour la partie des espaces verts, la mise en place d'une nouvelle bordure pour la délimitation d'une allée piétonne, l'ajout d'une clôture suite à la démolition d'un mur en pierre, et la pose de bâches complémentaires visant à terme à faciliter l'entretien.

Ces travaux supplémentaires et non prévus dans le marché initial doivent faire l'objet d'un avenant pour les deux entreprises concernées.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

- **D'accepter** l'avenant n°1 de l'entreprise Romuald pour un montant de **4 154,95 € HT** pour la réalisation des travaux mentionnés s'agissant de la partie terrassement et VRD
- **D'accepter** l'avenant n°1 de l'entreprise Harold's pour un montant de **5 309 € HT** pour la réalisation des travaux mentionnés s'agissant de la partie des espaces verts et clôtures
- **Autorise** M. le Maire à signer les deux avenants correspondants

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Sartilly-Baie-Bocage, le 13 octobre 2022

Le Maire,  
Gaëtan LAMBERT



**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022**

<b>Nombre de membres</b>		
Afférents	Présents	Votants
27	20	23

<b>Vote</b>
Pour : 0 Contre : 23 Abstention : 0

<b>Secrétaire de Séance</b> M. LUCAS Jean-Pierre
<b>Date de convocation :</b> 5 octobre 2022
<b>Date d'affichage :</b> 5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

**Etaient présents** : M LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme VAUTIER Laëtitia, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. LASIS Claude, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, M. MIGNOT Loïc, Mme LEPELLETIER Cheyenne, M. LEGOUPIL Etienne.

**Pouvoirs** : Mme LOUPY Véronique a donné pouvoir à M. COUIN Roger, Mme LEPLU Dorothée a donné pouvoir à M. LASIS Claude, M. CHAUMONT Pascal a donné pouvoir à M. LEGOUPIL Etienne.

**Absents excusés** : M. JUIN Nicolas, Mme RAULT Nelly, Mme PERRIGAULT Christelle, Mme LEMOUSSU Danièle.

**2022-07-04 – DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE BACILLY/VAINS**

Mme Laëtitia VAUTIER, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires, fait lecture de la demande du S.I.V.S. pour que la commune de Sartilly-Baie-Bocage participe aux frais de scolarité 2021/2022 pour 3 enfants :

- 2 enfants (CE et PS) résidant sur la commune déléguée de la Rochelle-Normande, l'aîné de la fratrie est inscrit au S.I.V.S. depuis la maternelle ;
- 1 enfant (PS) résidant sur la commune déléguée de Montviron, inscription acceptée par le S.I.V.S. pour convenances professionnelles, sans que la commune ait été sollicitée d'une demande de dérogation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix contre**

**DECIDE** de ne pas participer aux frais de fonctionnement du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Bacilly-Vains dans la mesure où la commune de Bacilly ne participe pas aux frais de fonctionnement des écoles publiques de SARTILLY-BAIE-BOCAGE ;  
**PRECISE** que la commune de Sartilly-Baie-Bocage est ouverte à la possibilité d'un accord afin que la législation en la matière soit respectée et notamment l'article L212-8 du Code de l'éducation.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Sartilly-Baie-Bocage, le 17 octobre 2022

Le Maire,  
Gaëtan LAMBERT



**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022**

<b>Nombre de membres</b>		
Afférents	Présents	Votants
27	20	23

<b>Vote</b>
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

<b>Secrétaire de Séance</b>
M. LUCAS Jean-Pierre
<b>Date de convocation :</b> 5 octobre 2022
<b>Date d'affichage :</b> 5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

**Étaient présents :** M LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme VAUTIER Laëtitia, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. LASIS Claude, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, M. MIGNOT Loïc, Mme LEPELLETIER Cheyenne, M. LEGOUPIL Etienne.

**Pouvoirs :** Mme LOUPY Véronique a donné pouvoir à M. COUIN Roger, Mme LEPLU Dorothee a donné pouvoir à M. LASIS Claude, M. CHAUMONT Pascal a donné pouvoir à M. LEGOUPIL Etienne.

**Absents excusés :** M. JUIN Nicolas, Mme RAULT Nelly, Mme PERRIGAULT Christelle, Mme LEMOUSSU Danièle.

**2022-07-05 – FIXATION DE LA DE PARTICIPATION DES COMMUNES EXTÉRIEURES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES - ANNEE SCOLAIRE 2021/2022**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Décide de fixer à **869.33 €** par élève les frais de fonctionnement des écoles publiques de Sartilly-Baie-Bocage pour l'année scolaire 2021/2022 y compris le coût des frais engendrés par l'organisation des Temps d'Activité Périscolaire (TAP) d'un montant de **37.40 €** par élève.
- Décide que cette somme sera réclamée aux communes de résidence des élèves rattachés à la commune et inscrits dans les écoles publiques de Sartilly-Baie-Bocage.
- Décide de verser la somme de **831.93 €** à l'école Sainte-Thérèse de Sartilly au prorata des élèves domiciliés dans la commune après déduction de l'avance effectuée en mai 2022. Cette

somme correspond aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Sartilly-Baie-Bocage hors coût des TAP.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Sartilly-Baie-Bocage, le 17 octobre 2022

Le Maire,  
Gaëtan LAMBERT



DEPARTEMENT DE LA MANCHE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA  
**COMMUNE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE**

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022**

<b>Nombre de membres</b>		
Afférents	Présents	Votants
27	20	23

<b>Vote</b>
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

<b>Secrétaire de Séance</b> M. LUCAS Jean-Pierre
<b>Date de convocation :</b> 5 octobre 2022
<b>Date d'affichage :</b> 5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

**Etaient présents** : M LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme VAUTIER Laëtitia, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. LASIS Claude, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, M. MIGNOT Loïc, Mme LEPELLETIER Cheyenne, M. LEGOUPIL Etienne.

**Pouvoirs** : Mme LOUPY Véronique a donné pouvoir à M. COUIN Roger, Mme LEPLU Dorothee a donné pouvoir à M. LASIS Claude, M. CHAUMONT Pascal a donné pouvoir à M. LEGOUPIL Etienne.

**Absents excusés** : M. JUIN Nicolas, Mme RAULT Nelly, Mme PERRIGAULT Christelle, Mme LEMOUSSU Danièle.

**2022-07-06 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AES DANA POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Autorise** Madame Laëtitia VAUTIER, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires à signer la convention pour l'année scolaire 2022/2023 avec l'Association AES DANA pour les services suivants :

- Création et interprétation d'un spectacle musical en milieu scolaire pour les classes allant de la grande section de maternelle aux CE2 et CM2 des écoles publiques et de l'école privée par la compagnie SKALD

**S'engage** à régler la somme de 6 500€ en deux versements dont un versement de 2 000€ au 31 décembre 2022 et un versement de 4 500€ au 31 mars 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Sartilly-Baie-Bocage, le 17 octobre 2022

Le Maire,  
Gaëtan LAMBERT



DEPARTEMENT DE LA MANCHE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA  
**COMMUNE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE**

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022**

<b>Nombre de membres</b>		
Afférents	Présents	Votants
27	20	23

<b>Vote</b>
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

<b>Secrétaire de Séance</b>
M. LUCAS Jean-Pierre
<b>Date de convocation :</b> 5 octobre 2022
<b>Date d'affichage :</b> 5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

**Etaient présents** : M LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme VAUTIER Laëtitia, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. LASIS Claude, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, M. MIGNOT Loïc, Mme LEPELLETIER Cheyenne, M. LEGOUPIL Etienne.

**Pouvoirs** : Mme LOUPY Véronique a donné pouvoir à M. COUIN Roger, Mme LEPLU Dorothee a donné pouvoir à M. LASIS Claude, M. CHAUMONT Pascal a donné pouvoir à M. LEGOUPIL Etienne.

**Absents excusés** : M. JUIN Nicolas, Mme RAULT Nelly, Mme PERRIGAULT Christelle, Mme LEMOUSSU Danièle.

**2022-07-07 – MODIFICATION DU CONTRAT DE PÔLE DE SERVICE**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que le Contrat de Pôle de Services (CPS) qui a été signé en novembre 2019 a une durée de 4 ans. Les opérations pourront être engagées financièrement jusqu'au mois correspondant à l'échéance des 4 ans. Une clause de revoyure est intégrée au contrat à la mi-parcours afin d'ajuster le programme d'actions dans le cadre de la stratégie communale de développement global. A cette étape, il sera possible de revoir les plans de financement des projets inscrits : révision du montant de travaux pris en compte ; évolution du taux d'intervention, intégration de nouveaux projets dans la limite de l'enveloppe financière prévue.

**Proposition de demander l'intégration d'un nouveau projet au volet n°2 « Centralité » :**

Changement de la fiche action « Création de deux terrains de tennis à Sartilly » par la « Réalisation d'un terrain multisports extérieur ».

**Descriptif de l'opération**

- La construction d'un terrain multisports
- La mise en place du mobilier urbain associé
- La mise en œuvre du gazon synthétique
- La réalisation des 2 couloirs de la piste d'athlétisme

**Echéancier**

Début des travaux 1<sup>er</sup> trimestre 2023

Réception 2<sup>e</sup> trimestre 2023

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide** l'application de la clause de revoyure dans le cadre du Contrat de Pôle de Services en intégrant au volet n°2 « Centralité » le projet d'un terrain multisports extérieur dont les plans de financement et de masse sont annexés à la présente délibération ;

**Autorise** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette clause de revoyure.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Sartilly-Baie-Bocage, le 17 octobre 2022

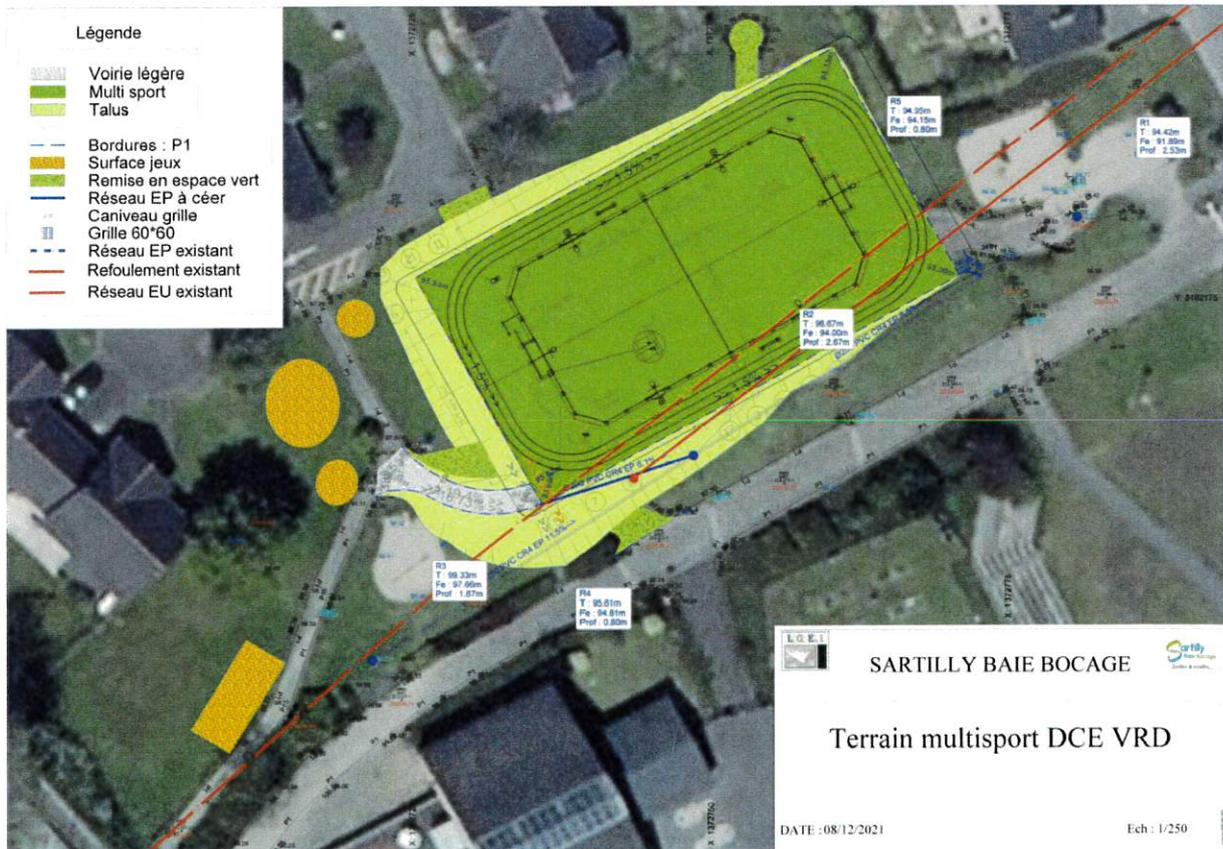
Le Maire,  
Gaëtan LAMBERT



Annexe : Plan de financement

Postes de dépenses	Montant en € HT	Postes de recettes	Montant en € HT
Travaux (lot VRD)	95 597,20 €	Opération éligible au FCTVA	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
		Déduction forfaitaire pour les équipements générant des recettes régulières (20 % du montant des dépenses éligibles)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Travaux (lot équipement)	63 327,12 €	Assiette éligible	11 562 €
		<b>Taux d'intervention du Conseil départemental sollicité</b>	20 %
<b>Autres financements attendus :</b>			
		État (DETR)	10 555 €
		État (ANS)	90 500 €
		Autofinancement	46 307,32 €
<b>TOTAL</b>	<b>158 924,32 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>158 924,32 €</b>

Annexe : Plan de masse



Accusé de réception en préfecture  
 050-200058048-20221010-2022-07-DE  
 Date de télétransmission : 19/10/2022  
 Date de réception préfecture : 19/10/2022

Accusé de réception en préfecture  
050-200058048-20221010-2022-07-07-DE  
Date de télétransmission : 19/10/2022  
Date de réception préfecture : 19/10/2022

DEPARTEMENT DE LA MANCHE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA  
**COMMUNE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE**

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022**

<b>Nombre de membres</b>		
Afférents	Présents	Votants
27	20	23

<b>Vote</b>
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

<b>Secrétaire de Séance</b>
M. LUCAS Jean-Pierre
<b>Date de convocation :</b> 5 octobre 2022
<b>Date d'affichage :</b> 5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

**Etaient présents** : M LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme VAUTIER Laëtitia, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. LASIS Claude, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, M. MIGNOT Loïc, Mme LEPELLETIER Cheyenne, M. LEGOUPIL Etienne.

**Pouvoirs** : Mme LOUPY Véronique a donné pouvoir à M. COUIN Roger, Mme LEPLU Dorothee a donné pouvoir à M. LASIS Claude, M. CHAUMONT Pascal a donné pouvoir à M. LEGOUPIL Etienne.

**Absents excusés** : M. JUIN Nicolas, Mme RAULT Nelly, Mme PERRIGAULT Christelle, Mme LEMOUSSU Danièle.

**2022-07-08 – CRÉATION D'UN EMPLOI À TEMPS NON COMPLET (30H/35H) POUR UNE DURÉE DE 11 MOIS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES POUR LE SERVICE PÉRISCOLAIRE**

Mme Anne-Cécile REBELLE, adjointe en charge des ressources humaines indique aux membres du conseil municipal que les contrats qui vont être établis sur l'année 2022 dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) ne seront pas renouvelables et ont une durée désormais de 9 à 11 mois maximum. Elle précise que la proposition du contrat présentée ci-dessous s'établira de manière rétroactive, puisque le recrutement a été effectif au 1<sup>er</sup> septembre 2022 afin de garantir la continuité du service public dans la mesure où la mise en disponibilité d'un agent a été acceptée à cette date.

**Durée du contrat** : du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 juillet 2023 (durée 11 mois maximum)

**Durée hebdomadaire** : 30 heures

Missions principales :

- ✓ S'assurer du bon entretien des locaux communaux ou conventionnés, du mobilier et du matériel pédagogique des écoles publiques
- ✓ Accueillir, encadrer et surveiller les enfants lors des temps d'activités périscolaires (garderie et restauration scolaire)

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **De créer** ce nouvel emploi à temps non complet dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences dans les conditions précitées.
- **D'autoriser** Mme Rebelle, Première adjointe à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du dispositif

Ainsi fait et délibéré, le jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Sartilly-Baie-Bocage, le 17 octobre 2022

Le Maire,  
Gaëtan LAMBERT



DEPARTEMENT DE LA MANCHE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA  
**COMMUNE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE**

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022**

<b>Nombre de membres</b>		
Afférents	Présents	Votants
27	20	23

<b>Vote</b>
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

<b>Secrétaire de Séance</b>
M. LUCAS Jean-Pierre
<b>Date de convocation :</b> 5 octobre 2022
<b>Date d'affichage :</b> 5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

**Etaient présents** : M LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme VAUTIER Laëtitia, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. LASIS Claude, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, M. MIGNOT Loïc, Mme LEPELLETIER Cheyenne, M. LEGOUPIL Etienne.

**Pouvoirs** : Mme LOUPY Véronique a donné pouvoir à M. COUIN Roger, Mme LEPLU Dorothee a donné pouvoir à M. LASIS Claude, M. CHAUMONT Pascal a donné pouvoir à M. LEGOUPIL Etienne.

**Absents excusés** : M. JUIN Nicolas, Mme RAULT Nelly, Mme PERRIGAULT Christelle, Mme LEMOUSSU Danièle.

**2022-07-09 – PRÉCISION À APPORTER À LA DÉLIBÉRATION N°2021-06-06 RELATIVE À LA DURÉE DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ALLOUÉE DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

M. Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de l'assemblée délibérative du 4 octobre 2021, il a été décidé d'augmenter l'enveloppe budgétaire allouée dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), passant ainsi d'une enveloppe de 5 000 € à 8 000 € pour 8 projets éligibles répondant à l'une ou plusieurs des 3 thématiques choisies :

- Lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé ;
- Lutte contre la précarité énergétique, et amélioration de la performance énergétique ;
- Adaptation des logements pour perte d'autonomie liée au handicap ou au vieillissement.

L'OPAH a été lancée en 2021 pour une durée de 5 ans.

Vu la délibération n°2021-06-06 en date du 4 octobre 2021 relative à la réévaluation de l'enveloppe budgétaire attribuée à l'OPAH.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** qu'il convient d'ajouter la précision suivante à la délibération susvisée : « l'enveloppe budgétaire de 8 000 €, correspondant à une aide de 1 000 par projet est allouée annuellement, soit pour 8 projets par an et non sur l'ensemble du programme ayant une durée de 5 ans.

**PRECISE** que les autres dispositions de la délibération restent inchangées

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Sartilly-Baie-Bocage, le 17 octobre 2022

Le Maire,  
Gaëtan LAMBERT



DEPARTEMENT DE LA MANCHE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA  
**COMMUNE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE**

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022**

<b>Nombre de membres</b>		
Afférents	Présents	Votants
27	20	23

<b>Vote</b>
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

<b>Secrétaire de Séance</b>
M. LUCAS Jean-Pierre
<b>Date de convocation :</b> 5 octobre 2022
<b>Date d'affichage :</b> 5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

**Etaient présents** : M LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme VAUTIER Laëtitia, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. LASIS Claude, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, M. MIGNOT Loïc, Mme LEPELLETIER Cheyenne, M. LEGOUPIL Etienne.

**Pouvoirs** : Mme LOUPY Véronique a donné pouvoir à M. COUIN Roger, Mme LEPLU Dorothee a donné pouvoir à M. LASIS Claude, M. CHAUMONT Pascal a donné pouvoir à M. LEGOUPIL Etienne.

**Absents excusés** : M. JUIN Nicolas, Mme RAULT Nelly, Mme PERRIGAULT Christelle, Mme LEMOUSSU Danièle.

**2022-07-10 – VENTES FONCIÈRES DES PARCELLES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DIVISION FONCIÈRE DE LA PARCELLE CADASTRÉE AB 493 SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SARTILLY**

**Vu** les articles L. 2241-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;  
**Vu** l'Avis du Domaine en date 28/04/2022 sur la valeur vénale des terrains visés ;  
**Vu** la division foncière de la parcelle cadastrée AB 493 ;

**Considérant** l'opportunité pour la collectivité de vendre des parcelles constructibles vouées au développement de l'habitat sur la commune déléguée de Sartilly,

Il est proposé de mettre à la vente deux terrains à bâtir non viabilisés dont les caractéristiques et les modalités de la vente sont mentionnées ci-dessous :

**Situation et caractéristiques des biens**

Localisation : Rue Théophile Maupas à Sartilly

Références cadastrales : Division parcellaire de la parcelle cadastrée AB 493

Contenance suivant le plan annexé : A (520 m<sup>2</sup>) et B (681 m<sup>2</sup>)

**Modalités de la vente** :

- Prix au m<sup>2</sup> de **85 € pour le terrain A de 520 m<sup>2</sup>**, soit un prix de vente net pour la commune de Sartilly-Baie-Bocage de quarante-quatre mille deux cent euros (**44 200 €**) ;
- Prix au m<sup>2</sup> de **75 € pour le terrain B de 681 m<sup>2</sup>**, soit un prix de vente net pour la commune de Sartilly-Baie-Bocage de cinquante et un mille soixante-quinze euros (**51 075 €**) ;
- Le bornage ayant été effectué, les autres frais liés à l'acquisition seront à la charge des acquéreurs.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide** la vente des parcelles susmentionnées dont les modalités ont été définies ci-dessus,  
**Précise** que les frais restants relatifs à la vente seront à la charge de l'acquéreur,  
**Autorise** M. le Maire à signer tout document permettant la réalisation de ces ventes auprès d'une étude notariée.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Sartilly-Baie-Bocage, le 17 octobre 2022

Le Maire,  
Gaëtan LAMBERT



DEPARTEMENT DE LA MANCHE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA  
**COMMUNE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE**

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022**

<b><u>Nombre de membres</u></b>		
Afférents	Présents	Votants
27	20	23

<b><u>Vote</u></b>
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

<b><u>Secrétaire de Séance</u></b>
M. LUCAS Jean-Pierre
<b><u>Date de convocation :</u></b> 5 octobre 2022
<b><u>Date d'affichage :</u></b> 5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

**Etaient présents :** M LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme VAUTIER Laëticia, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. LASIS Claude, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, M. MIGNOT Loïc, Mme LEPELLETIER Cheyenne, M. LEGOUPIL Etienne.

**Pouvoirs :** Mme LOUPY Véronique a donné pouvoir à M. COUIN Roger, Mme LEPLU Dorothee a donné pouvoir à M. LASIS Claude, M. CHAUMONT Pascal a donné pouvoir à M. LEGOUPIL Etienne.

**Absents excusés :** M. JUIN Nicolas, Mme RAULT Nelly, Mme PERRIGAULT Christelle, Mme LEMOUSSU Danièle.

**2022-07-11 – MOTION PORTANT AVIS FAVORABLE À L'IMPLANTATION PAR MANCHE HABITAT DE 16 LOGEMENTS SOCIAUX SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SARTILLY**

**M. le Maire** présente aux membres du conseil municipal l'étude de faisabilité transmise par Manche Habitat s'agissant d'une implantation de 16 logements sociaux de type T3 dans le cœur de bourg de Sartilly.

Les 16 logements sociaux seraient construits dans le cadre d'un projet de lotissement privé (Lotissement le Chemin Vert – Viabilis Aménagement).

Il précise que Manche Habitat, office public de l'habitat, est déjà bien implanté sur la commune avec 99 logements (appartements et maisons individuelles) dont les conditions d'attribution sont encadrées par des plafonds de ressources. Au mois d'août 2022, les demandes d'enregistrement pour des logements à loyer modéré sur la commune étaient estimées à 253.

**Considérant** l'opportunité pour la collectivité de voir l'émergence de nouveaux logements sociaux sur la commune déléguée de Sartilly,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DONNE** un avis favorable à la construction par Manche Habitat de 16 nouveaux logements sociaux.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Sartilly-Baie-Bocage, le 17 octobre 2022

Le Maire,  
Gaëtan LAMBERT



DEPARTEMENT DE LA MANCHE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA  
**COMMUNE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE**

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022**

<b>Nombre de membres</b>		
Afférents	Présents	Votants
27	20	23

<b>Vote</b>
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

<b>Secrétaire de Séance</b>
M. LUCAS Jean-Pierre
<b>Date de convocation :</b> 5 octobre 2022
<b>Date d'affichage :</b> 5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

**Etaient présents** : M LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme VAUTIER Laëtitia, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. LASIS Claude, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, M. MIGNOT Loïc, Mme LEPELLETIER Cheyenne, M. LEGOUPIL Etienne.

**Pouvoirs** : Mme LOUPY Véronique a donné pouvoir à M. COUIN Roger, Mme LEPLU Dorothee a donné pouvoir à M. LASIS Claude, M. CHAUMONT Pascal a donné pouvoir à M. LEGOUPIL Etienne.

**Absents excusés** : M. JUIN Nicolas, Mme RAULT Nelly, Mme PERRIGAULT Christelle, Mme LEMOUSSU Danièle.

**2022-07-12 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL AU PROFIT DE LA CAMSMN**

**Préambule**

▪ Afin de faciliter, pendant les temps du midi, la qualité de l'accueil des enfants inscrits au Centre de loisirs communautaire, la CAMSMN souhaite pouvoir utiliser le bâtiment communal dit « Cantine maternelle » situé Rue du Manoir – Sartilly.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'appliquer les dispositions suivantes dans le cadre de cette mise à disposition au profit de la CAMSMN :

**Article 1 - Objet :** La commune de Sartilly-Baie-Bocage met à disposition de la CAMSMN, la cantine maternelle sur les temps du midi les mercredis en période scolaire et du lundi au vendredi sur les temps extrascolaires, en vue de l'accueil de groupes d'enfants.

Les locaux mis à disposition sont :

- A titre principal : la salle de restauration, la cuisine ainsi que les sanitaires ;
- Le matériel nécessaire à la restauration, à la plonge et à l'entretien sont également mis à disposition.

**Article 2 – Durée et résiliation :** la convention prend effet à compter de sa signature pour une durée d'un an. Elle sera reconduite annuellement, de manière tacite à chaque rentrée scolaire. Les parties pourront résilier la présente convention, à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis d'une durée de 2 mois.

**Article 3 – Obligation des parties :**

La commune s'engage à : - Remettre un jeu de clés pour l'accès au Centre de loisirs  
- mettre à disposition les lieux dans de bonnes conditions d'accueil ;

Et ce à titre gratuit dans un intérêt général.

Le Centre de loisirs s'engage à

- Restituer les lieux après chaque utilisation dans un bon état de propreté,
- Prévoir un encadrement des enfants dans des conditions assurant leur sécurité et celle des biens mis à disposition
- Assumer les conséquences de toute dégradation constatée, de toute erreur de manipulation ayant entraîné une panne sur le matériel de restauration (hors panne d'usure ou de dysfonctionnement), ou de perte de clé.

La CAMSMN s'engage en contrepartie à faire bénéficier à titre gratuit, dans les mêmes conditions d'accueil des deux parties, des équipements communautaires sur le territoire de la commune, sur demande, en fonction des disponibilités.

**Article 4 – Règlement de litiges :** A privilégier un règlement amiable entre les deux parties, si un différend persiste la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif compétent.

**AUTORISE** M. Le Corvic, adjoint en charge des bâtiments communaux, à signer et faire respecter la présente convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Sartilly-Baie-Bocage, le 17 octobre 2022

Le Maire,  
Gaëtan LAMBERT



Accusé de réception en préfecture  
050-200058048-20221010-2022-07-12-DE  
Date de télétransmission : 19/10/2022  
Date de réception préfecture : 19/10/2022

DEPARTEMENT DE LA MANCHE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA  
**COMMUNE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE**

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022**

<b>Nombre de membres</b>		
Afférents	Présents	Votants
27	20	23

<b>Vote</b>
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

<b>Secrétaire de Séance</b>
M. LUCAS Jean-Pierre
<b>Date de convocation :</b> 5 octobre 2022
<b>Date d'affichage :</b> 5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

**Etaient présents** : M LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme VAUTIER Laëtitia, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. LASIS Claude, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, M. MIGNOT Loïc, Mme LEPELLETIER Cheyenne, M. LEGOUPIL Etienne.

**Pouvoirs** : Mme LOUPY Véronique a donné pouvoir à M. COUIN Roger, Mme LEPLU Dorothee a donné pouvoir à M. LASIS Claude, M. CHAUMONT Pascal a donné pouvoir à M. LEGOUPIL Etienne.

**Absents excusés** : M. JUIN Nicolas, Mme RAULT Nelly, Mme PERRIGAULT Christelle, Mme LEMOUSSU Danièle.

**2022-07-13 – RECONDUCTION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA CONCESSION DU SERVICE DE FOURRIÈRE**

Mme Nathalie Leboutellier, adjointe à l'environnement et au cadre de vie, présente la convention avec l'Association Passerelles Vers l'Emploi qui assure un service fourrière. Elle rappelle que la capture effective des animaux errants est de la compétence de chaque commune où divague le chien ou le chat.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de reconduire la convention avec l'association Passerelles vers l'emploi pour le service de fourrière dont les conditions sont exposées en annexe, au titre de l'année 2022 ;

**ACCEPTTE** la participation annuelle de la commune fixée à 0,49 € par habitant ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Sartilly-Baie-Bocage, le 17 octobre 2022

Le Maire,  
Gaëtan LAMBERT



DEPARTEMENT DE LA MANCHE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA  
**COMMUNE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE**

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022**

<b>Nombre de membres</b>		
Afférents	Présents	Votants
27	20	23

<b>Vote</b>
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

<b>Secrétaire de Séance</b>
M. LUCAS Jean-Pierre
<b>Date de convocation :</b> 5 octobre 2022
<b>Date d'affichage :</b> 5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

**Etaient présents** : M LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme VAUTIER Laëtitia, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. LASIS Claude, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, M. MIGNOT Loïc, Mme LEPELLETIER Cheyenne, M. LEGOUPIL Etienne.

**Pouvoirs** : Mme LOUPY Véronique a donné pouvoir à M. COUIN Roger, Mme LEPLU Dorothee a donné pouvoir à M. LASIS Claude, M. CHAUMONT Pascal a donné pouvoir à M. LEGOUPIL Etienne.

**Absents excusés** : M. JUIN Nicolas, Mme RAULT Nelly, Mme PERRIGAULT Christelle, Mme LEMOUSSU Danièle.

**2022-07-14 – MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de préciser les modalités de mise à disposition des équipements communaux comme suit :

**Objet** : mise à disposition des équipements de la commune dans le cadre de l'organisation d'évènements culturels, sportifs ou occasionnels ;

**Equipements mis à disposition** : les biens liés aux manifestations (mobiliers et objets promotionnels du territoire) ;

**Bénéficiaires à titre gratuit** : les associations de la commune de Sartilly-Baie-Bocage, les associations extérieures œuvrant sur le territoire de la commune dans le cadre d'une manifestation ou d'un évènement, les agents de la commune à raison d'une à deux fois dans l'année de manière occasionnelle et les communes de l'ancien canton de Sartilly ;

Conditions : sur demande écrite en complétant un formulaire dédié dont la liste des équipements sera actualisée régulièrement suivant les nouvelles acquisitions ;

Une attestation sera demandée pour les biens dont la valeur unitaire dépasse les **500,00 € HT** afin de couvrir les risques liés à ce prêt.

La mise à disposition sera effective, après accord écrit (retour du formulaire) en fonction des besoins, des disponibilités et des réservations de ce matériel par la commune.

Une fois accordée, la prise et la restitution du matériel prêté se dérouleront à l'atelier municipal.

**PRECISE** qu'il convient d'indiquer sur le formulaire une information sur la mise à disposition par le service déchets de la Communauté d'Agglomération de conteneurs afin de favoriser le tri des déchets.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Sartilly-Baie-Bocage, le 17 octobre 2022

Le Maire,  
Gaëtan LAMBERT



**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022**

<b>Nombre de membres</b>		
Afférents	Présents	Votants
27	20	23

<b>Vote</b>
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

<b>Secrétaire de Séance</b>
M. LUCAS Jean-Pierre
<b>Date de convocation :</b> 5 octobre 2022
<b>Date d'affichage :</b> 5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

**Étaient présents :** M LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme VAUTIER Laëtitia, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. LASIS Claude, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, M. MIGNOT Loïc, Mme LEPELLETIER Cheyenne, M. LEGOUPIL Etienne.

**Pouvoirs :** Mme LOUPY Véronique a donné pouvoir à M. COUIN Roger, Mme LEPLU Dorothee a donné pouvoir à M. LASIS Claude, M. CHAUMONT Pascal a donné pouvoir à M. LEGOUPIL Etienne.

**Absents excusés :** M. JUIN Nicolas, Mme RAULT Nelly, Mme PERRIGAULT Christelle, Mme LEMOUSSU Danièle.

**2022-07-15 – CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF**

Considérant, l'article L. 2143-3 du Code Général des collectivités territoriales qui prévoit la possibilité de créer des comités consultatifs chargés de l'examen de tout problème d'intérêt communal pouvant intervenir sur tout ou partie du territoire de la commune.

M. le Maire propose au conseil la création d'un comité consultatif de quartier regroupant les rues de l'Abbaye, l'Hôtel Furet, la Grande Rue (Partie Nord) ainsi que le lotissement le Bourg Robert. L'objectif étant d'échanger sur des questions liées à la sécurisation des entrées et sorties d'agglomération sur ces secteurs.

La durée de ce comité ne pourra excéder celle du mandat municipal en cours. Tout en sachant que sa création n'est pas figée, il est tout à fait probable qu'il soit amené à évoluer, s'il s'avérait qu'il ne soit pas adapté aux pratiques du quartier. Dans un premier temps, il sera consulté sur toute question ou tout projet intéressant les sujets de sécurité routière et d'aménagement des espaces publics.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Décide la création du comité consultatif dans les conditions définies ci-dessus par M. le Maire
- Fixe la composition du comité à 20 membres dont 10 élus et 10 habitants
- Fixe comme règle la désignation nominative des membres par M. le Maire

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Sartilly-Baie-Bocage, le 17 octobre 2022

Le Maire,  
Gaëtan LAMBERT

